FORMATION « GESTION de CRISE »

OBJECTIFS	- Etre capable d'identifier les obligations légales liées à la gestion de crise ; - Identifier l'organisation de crise mise en place dans l'escale considérée ; - Etre capable d'appliquer le document ERP (Emergency Response Plan) – Plan de Réponse à la Crise mis en place dans l'escale considérée ; - Etre capable d'identifier son rôle et les responsabilités qui en découlent en cas de déclenchement du plan de crise.
PUBLIC CONCERNE	Toute personne exerçant ses fonctions en aéroport pour le compte d'une Compagnie Aérienne, d'un assistant en aéroport ou d'un gestionnaire d'aéroport. (*)
PREREQUIS	Le site devra avoir défini : - Les lieux à utiliser en cas de crise ; - La liste des personnes mobilisables en cas de crise ; - La liste du matériel utilisable ; et rédigé le document ERP.
DUREE	6 heures sur une journée (*) - Matin : Formation théorique – 3 heures - Après-midi : Formation pratique : Réalisation d'un exercice sur table – 3 heures
LIEU DE LA FORMATION	Site du client
NOMBRE DE STAGIAIRES	10 minimum - 15 maximum
METHODE PEDAGOGIQUE	Méthodes actives et participatives - 50 % Théorie ; - 50 % pratique (réalisation d'un exercice sur table).
MATERIEL PEDAGOGIQUE	Cours théorique + Kit d'exercice sur table
EVALUATION	Test sous forme de QCM de 10 questions (voir programme ci-dessous)
DATES	Sessions programmées à la demande
PROGRAMME	*Formation théorique – 3 heures* **Chapitre 1 : Contexte réglementaire et définition** *Objectif : Identifier les obligations légales dans le cadre de la gestion de crise* - Règlement (UE) 996/2010 ; - Arrêté préfectoral ; - PSA (Plan de secours Aéroport) ; - Définition des différents types de crises liées à l'exploitation aérienne. **Chapitre 2 : L'organisation de crise d'une compagnie aérienne** *Objectif : Connaître l'organisation mise en place par les donneurs d'ordre ;* - Présentation du modèle Air France d'organisation de la crise ;

	- Définition des différentes cellules de crise. **Chapitre 3 : L'organisation de crise d'un assistant en aéroport** *Objectif : Identifier les rôles définis en cas de déclenchement du plan de crise.* - Présentation de l'organisation retenue sur le site considéré ; - Revue de l'ensemble de la documentation ; - La validation du dispositif ; - Visite des lieux prévus comme devant accueillir les différentes cellules de crise ; **Chapitre 4 : L'organisation du déclenchement de l'alerte** *Objectif : Etre capable d'identifier les éléments déclenchants d'une alerte crise* *Etre capable de mettre en œuvre l'organisation définie sur le site considéré.* - Présentation du schéma de déclenchement de l'alerte du site considéré ; - Appropriation par les stagiaires de leur place dans ce schéma. **Chapitre 5 : Quelques points sensibles** *Objectif : Examiner les demandes sensibles auxquelles les stagiaires sont susceptibles de devoir répondre.* - Le traitement de la liste passagers ; - Les demandes de fonds pour les premiers secours ; - La mise en place de moyens de transports ; - La communication en interne et/ou en externe. **Evaluation** QCM de 10 questions portant sur les apports théoriques de la matinée. Une note inférieure 4 entraîne l'invalidation du stagiaire et l'obligation qu'il assiste à une nouvelle session de formation.
	Formation pratique (**) – 3 heures *Objectif : Mettre en œuvre concrètement les éléments du plan de crise défini en jouant les rôles prévus dans l'organisation.* - Exercice sur table : Mise en œuvre des apports des cours théorique au travers de la réalisation d'un exercice de crise, sur table. (***)

(*) Afin de s'adapter aux spécificités du site considéré, la formation peut être réalisée sur deux demi-journées discontinues, sous réserve qu'il ne s'écoule pas plus de trois semaines entre les deux sessions.

(**) La formation peut se limiter aux trois heures théoriques si le site considéré n'a pas suffisamment de personnel à former pour pouvoir réaliser l'exercice sur table de manière optimale. Dans ce cas, la formation pratique sera réalisée lors d'une session ultérieure sous réserve qu'il ne s'écoule pas plus de trois semaines entre les deux sessions.

(***) il est recommandé au Client d'inviter un ou plusieurs représentants des Autorités (BGTA, PAF, DSAC), du gestionnaire, de la Mairie et de la Préfecture, des services de secours qui joueront leurs propres rôles lors de l'exercice sur table.
Ceci permettra de croiser les regards de chaque intervenant dans le but de mieux appréhender les contraintes des autres acteurs.